

Concours d'Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe

Session 2016

I - Informations sur le concours

Le concours d'adjoint administratif de 1^{ère} classe est organisé par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor pour les collectivités des départements d'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor.

50 postes ont été ouverts au titre de la session 2016 (28 à titre externe, 20 à titre interne, 2 au titre du 3^{ème} concours)

Les épreuves écrites se sont déroulées le 17 mars 2016 dans plusieurs centres d'épreuves :

↳ Pour les Côtes d'Armor : le Centre Equinoxe à Saint Brieuc

↳ Pour l'Ille et Vilaine, à Fougères et à La selle en Luitré.

Sur 1247 candidats admis à concourir, 758 se sont présentés aux épreuves écrites d'admissibilité.

	Interne	Externe	3 ^{ème} concours
Nombre de dossiers déposés	335	890	22
Origine des candidats :			
22 : 560	139	406	15
35 : 563	171	386	6
Autres départements : 124	25	98	1

Les candidats ont subi les deux épreuves suivantes :

- une épreuve de français comportant :

- ✓ À partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte
- ✓ Des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire (Durée 1h30 – coef 3)

L'établissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis aux candidats
(Durée 1h - coef 3)

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité est éliminatoire.
Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites se répartit de la façon suivante :

	EXTERNE	INTERNE	3ème concours	TOTAL
Inscrits	890	335	22	1247
Présents	507	238	13	758
Taux d'absentéisme	43%	29%	41%	39,21%

Une nouvelle fois, nous constatons une augmentation alarmante du taux d'absentéisme des candidats externes. Pour mémoire, lors de la session 2014, leur taux d'absentéisme était de 35,76%.

II- Correction des épreuves écrites

↳ Amplitudes et moyennes :

	INTERNE		EXTERNE		TROISIEME CONCOURS	
	<i>Français</i>	<i>Tableau Numérique</i>	<i>Français</i>	<i>Tableau Numérique</i>	<i>Français</i>	<i>Tableau Numérique</i>
Amplitude	De 2,75 à 17/20	De 0 à 20/20	De 0 à 19/20	De 0 à 20/20	De 5,38 à 14,50/20	De 3,75 à 17/20
Moyenne	10,46	8,78	10,83	7,79	10,64	8,96

Dans les trois voies de concours, la moyenne des notes est plus élevée à l'épreuve de Français. Plusieurs correcteurs relèvent le faible niveau de beaucoup de candidats et les graves lacunes de certains, tant en français qu'en mathématiques. A titre d'exemple, 164 candidats externes ont obtenu une note inférieure à la note éliminatoire de 5/20 au tableau numérique.

	INTERNE		EXTERNE		TROISIEME CONCOURS	
	<i>Français</i>	<i>Tableau Numérique</i>	<i>Français</i>	<i>Tableau Numérique</i>	<i>Français</i>	<i>Tableau Numérique</i>
Notes < à 5 (note éliminatoire)	2	54	10	164	0	3
Notes ≥ à 5 et < à 10	91	95	164	192	6	6
Notes ≥ à 10 et < à 15	140	57	306	96	7	2
Notes ≥ à 15 et ≤ à 20	5	32	27	51	0	2
TOTAL	238	238	507	503	13	13

III- Décisions du Jury d'Admissibilité

Le 4 mai 2016, le jury s'est réuni pour déterminer les seuils d'admissibilité pour chacune des trois voies de concours (interne, externe et 3^{ème} voie).

Seuils retenus par le jury :

INTERNE		EXTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
Seuil	Nombre de candidats retenus :	Seuil	Nombre de candidats retenus :	Seuil	Nombre de candidats retenus :
12,75	41	13,50	57	11	5

IV- Résultats des épreuves d'admission

97 candidats étaient présents aux épreuves d'admission sur les 103 candidats admissibles (6 absents en externe, 0 en interne et 0 en 3^{ème} voie).

Rappel de la nature des épreuves d'admission :

<u>EPREUVES OBLIGATOIRES D'ADMISSION</u>	<p>1° Un entretien visant à évaluer l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions ; pour le concours interne et le troisième concours, cet entretien tend également à apprécier l'expérience du candidat (durée : quinze minutes ; coefficient 3) ;</p> <p>2° Une épreuve pratique de bureautique destinée à vérifier l'aptitude du candidat en matière de traitement de texte, d'utilisation d'un tableur et des technologies de l'information et de la communication (durée : quinze minutes ; coefficient 1) ;</p>
<u>EPREUVES FACULTATIVES D'ADMISSION</u>	<p>3° Une épreuve facultative choisie par le candidat au moment de son inscription parmi les épreuves suivantes :</p> <p>a) Une épreuve écrite de langue vivante étrangère (durée : une heure ; coefficient 1). Cette épreuve consiste en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, au choix du candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe moderne, portugais, néerlandais, grec ;</p> <p>b) Une interrogation orale portant sur le domaine choisi par le candidat au moment de son inscription parmi les trois suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - notions générales de droit public ; - notions générales de droit de la famille ; - notions générales de finances publiques, <p>(durée : quinze minutes, avec une préparation de même durée ; coefficient 1).</p>

Moyenne des épreuves d'admission par voie de concours :

EPREUVES OBLIGATOIRES	Entretien		Bureautique	
	Moyenne	Présents	Moyenne	Présents
Externe	12,01	51	15,21	51
Interne	13,28	41	15,70	41
3 ^{ème} concours	14,30	5	17,00	5

EPREUVES FACULTATIVES DROIT	Droit public		Droit de la famille		Finances publiques	
	Moy.	Prés.	Moy.	Prés.	Moy.	Prés.
Externe	11,57	7	13,00	5	14,17	3
Interne	11,25	2	15,50	2	11,20	5
3 ^{ème} concours	-	-	-	-	-	-

EPREUVES FACULTATIVES DE LANGUE VIVANTE	Allemand		Anglais		Espagnol		Grec	
	Moy.	Prés.	Moy.	Prés.	Moy.	Prés.	Moy.	Prés.
Externe	-	-	13,17	15	14,33	3	17,50	1
Interne	-	-	11,20	12	12,50	4	-	-
3 ^{ème} concours	15,25	1	13	2	-	-	-	-

On notera une forte amplitude dans les résultats obtenus par les candidats, quelle que soit l'option choisie.

IV- Seuils d'admission

Il est rappelé que le nombre de postes ouverts est de 28 à titre externe, 20 à titre interne et 2 au troisième concours.

Le jury fixe les seuils d'admission :

Concours interne	Concours externe	Troisième concours
Nombre de postes : 20	Nombre de postes : 28	Nombre de postes : 2
DECISION DU JURY		
Seuil retenu : 14,50	Seuil retenu : 14,50	Seuil retenu : 14,50
Candidats admis : 20	Candidats admis : 28	Candidats admis : 2